

Appel à candidatures

Expérimentation

« Centres et maisons de santé participatifs »

Les centres et maisons de santé « participatifs » (également appelés « communautaires ») visent à offrir une prise en charge sanitaire et sociale en ville de premier recours, tournée vers les besoins de leurs usagers et généralement implantée dans des territoires défavorisés.

Cette prise en charge est particulièrement adaptée aux populations précaires ou éloignées du soin, car elle se fonde sur un accompagnement médico-psycho-social mis en œuvre par une équipe pluriprofessionnelle, associant notamment des médecins généralistes et auxiliaires médicaux, des psychologues, des agents d'accueil, des médiateurs en santé et des interprètes professionnels. Ces professionnels, par différents biais, font participer les usagers au projet de santé de la structure, en visant à les rendre acteurs de leur propre santé.

Malgré la reconnaissance de leur service rendu, leurs modes de financements actuels ne permettent pas d'assurer la soutenabilité de ces structures, tant en termes d'équilibre budgétaire que de pérennité des financements.

Le présent **appel à candidatures** vise à sélectionner des candidats volontaires pour expérimenter durant une période de 2 ans un modèle économique pour une vingtaine de structures (dont six admises d'office dans l'expérimentation), en testant en conditions réelles différentes dotations, en vue d'une intégration de ce modèle dans le droit commun selon des paramètres financiers qui pourront évoluer en fonction des résultats observés. L'objectif est ainsi de créer à terme 60 centres et maisons de santé « participatifs » en inscrivant la santé communautaire dans un modèle économique pérenne et soutenable.

Les candidats sont invités à renseigner le dossier de candidature ci-joint et à le transmettre par voie électronique au plus tard le 15 octobre 2021 à l'adresse SECparticipatives@sante.gouv.fr ainsi qu'à leur ARS (voir adresses en annexe).

Table des matières

I. ENGAGEMENT DES CANDIDATS RETENUS.....	3
II. DOSSIER DE CANDIDATURE : COMPOSITION, EVALUATION ET SELECTION.....	3
2.1. Composition du dossier	3
2.2. Critères de recevabilité et de sélection	4
Critères de recevabilité.....	4
Critères de sélection	4
2.3. Modalités de dépôts des candidatures	6
2.4. Procédure de sélection des candidatures et calendrier	6
ANNEXE 1	7
Dossier de candidature.....	7
ANNEXE 2	21
Référents régionaux (ARS)	21

I. ENGAGEMENT DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats retenus s'engagent à participer activement à l'expérimentation afin d'en atteindre les objectifs poursuivis et à contribuer à fournir les données et informations nécessaires au suivi et à l'évaluation nationale de l'expérimentation. De plus, la contribution à des ateliers périodiques de partage d'expérience et de suivi de l'expérimentation qui seront organisés est attendue.

Une convention sera signée entre la structure expérimentatrice et la CNAM (Caisse nationale de l'Assurance maladie) : ce document formalisera le circuit de facturation et précisera les engagements des différentes parties.

II. DOSSIER DE CANDIDATURE : COMPOSITION, EVALUATION ET SELECTION

2.1. Composition du dossier

Les équipes peuvent candidater en renseignant le dossier annexé. Il est constitué d'un tableau des effectifs et d'un dossier de réponse comportant les mentions suivantes:

- Nature de la structure (ex : MSP ou centre de santé pluriprofessionnel) ;
- Contacts et autres interlocuteurs désignés ;
- Données sur l'activité de la structure : file active (nombre de patients ayant consulté un médecin généraliste de la structure au cours de l'année) de l'année précédente ou file active prévisionnelle, base de remboursement 2020 ;
- Brève description de la structure : date et contexte d'ouverture, lieu d'implantation et les raisons y ayant présidé, en précisant le cas échéant si l'implantation est dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou à proximité en « quartier vécu », typologie de la population accueillie ;
- Description des professionnels de la structure : nombre et qualité des professionnels de la structures (professionnels de santé et non professionnels de santé, en précisant l'emploi ou le conventionnement éventuel d'un.e psychologue) ;
- Description du projet de santé « participatif » de la structure, détaillant les modalités mises en œuvre pour l'accompagnement médico-psycho-social dès l'accueil des usagers (comprenant le recours à la médiation en santé) et le processus participatif ;
- Description des modalités organisationnelles mises en place pour mettre en œuvre ce projet de santé : démarches d'aller-vers, travail en réseau avec les autres acteurs du territoire, accueil spécifiquement adapté aux personnes vulnérables, recours à des services d'interprétariat professionnel ;
- Attentes envers l'expérimentation (notamment en matière de pertinence et de qualité des prises en charges) et cohérence avec le projet de santé mis en œuvre, justifiant le souhait de participer à la mise en œuvre de l'expérimentation ;
- Gouvernance envisagée pour permettre la mise en œuvre et le suivi du projet ;
Eventuels partenaires associés et éventuels soutiens financiers.

2.2. Critères de recevabilité et de sélection

Critères de recevabilité

L'équipe nationale appréciera, de manière conjointe avec les ARS et les directions de la coordination de la gestion du risque du réseau de l'Assurance-maladie (DCGDR) concernées, la recevabilité des candidatures au regard des critères suivants :

- Respect des délais de transmission ;
- Complétude du dossier ;
- Eligibilité de la structure participante (lieu d'implantation, population accueillie, file active) ;
- Eligibilité de l'équipe participante (pluriprofessionnalité, internalisation des activités) ;
- Adéquation du projet de santé et des modalités organisationnelles mises en place pour y répondre avec les missions définies dans le cahier des charges.

Critères de sélection

Si leur dossier est recevable, les candidats seront ensuite sélectionnés sur la base des critères suivants:

- Implantation en quartier prioritaire de la ville (QPV) ou à proximité en « quartier vécu »¹ et adéquation du projet de la structure aux enjeux de santé des habitants du ou des quartiers de leur territoire ou plus largement des populations accueillies (actions orientées vers ces habitants en partant de leurs besoins, impulsion de projets co-construits avec eux...).
- Degré de maturité de la « démarche participative » au sens large, sur la base du projet de santé présenté et de la justification des missions mises en œuvre, en tenant compte de la date d'ouverture de la structure :

Missions	Justification
Mission obligatoire d'exercice de proximité	Attester d'au moins un type de démarches d'aller-vers mis en œuvre et de liens partenariaux avec plusieurs acteurs du territoire (a minima avec la CPTS du territoire lorsqu'il en existe une, des structures sanitaires et médico-sociales à proximité, la CPAM et le CCAS ou CIAS), tels que des protocoles ou des conventions
Mission obligatoire d'un accueil spécifiquement adapté aux personnes vulnérables	Protocole d'accueil détaillant les actions mises en œuvre, intégré dans le projet de santé
Mission obligatoire de soutien psychologique	Le projet de santé détaille l'accompagnement psychologique effectué

¹ La notion de « quartier vécu » est centrée sur les usages des habitants des QPV. Une structure en « quartier vécu » est implantée à proximité d'un ou plusieurs QPV et son action bénéficie substantiellement aux habitantes et habitants de ce(s) QPV.

Mission obligatoire de médiation en santé	La structure expérimentatrice doit justifier en première intention de l'emploi d'un médiateur en santé, ou à défaut d'une personne dédiée à ces missions en cours de formation par la structure.
Mission obligatoire de démarche participative	Obligations de moyens : Le projet de santé détaille la démarche participative et décrit les actions envisagées, en mettant notamment en œuvre chaque année au moins une action en termes de diagnostic, d'information et de recueil de la parole des usagers (cf. axes décrits dans le cahier des charges). Un rapport d'activité annuel ou de l'observatoire des centres de santé détaillant les démarches participatives mises en œuvre est rédigé, en vue d'une amélioration des pratiques à moyen terme.
Mission obligatoire d'accompagnement social	Description des modalités de mise en œuvre de cet accompagnement social. Si la structure dispose de données chiffrées concernant le nombre de personnes accompagnées, elle porte ces éléments au dossier.
Mission obligatoire d'interprétariat professionnel	Description du ou des services d'interprétariat auxquels recourt la structure ou prévoit d'y recourir
Mission obligatoire de prévention, promotion et d'éducation à la santé adaptées aux besoins des patients	La structure explique comment les actions de prévention, promotion et d'éducation à la santé sont adaptées aux besoins des patients.
Mission fortement recommandée de formation/évaluation à la démarche participative	La structure précise les modalités de mise en œuvre de cette formation/évaluation à la démarche participative, le cas échéant.

- Implication de l'équipe dans le projet ;
- Engagement des équipes projet à contribuer au suivi et à l'évaluation de l'expérimentation.

En lien avec les ARS et DCGDR concernés, l'équipe-projet nationale examinera l'opportunité des dossiers recevables et transmettra une proposition sur la candidature au comité technique de l'innovation en santé. Celui-ci émettra un avis sur la candidature dans les conditions prévues par le décret n°2018-125² qu'il transmettra aux ministres chargés de la sécurité sociale et de la santé. Les candidatures sélectionnées feront l'objet d'un arrêté ministériel.

Les candidats non retenus recevront une notification de la décision.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036635859>

2.3. Modalités de dépôts des candidatures

Chaque équipe souhaitant candidater devra renseigner le dossier de candidature joint.

Les dossiers seront déposés par voie électronique à l'adresse suivante : SECparticipatives@sante.gouv.fr ainsi qu'aux adresses mails de leur agence régionale de santé indiquées en annexe, en mentionnant en objet : « Expé SEC participatives – appel à candidatures ».

Toute candidature reçue hors délais ne sera pas considérée comme recevable.

2.4. Procédure de sélection des candidatures et calendrier

<p>Juillet 2021</p>	<p>⇒ Publication du cahier des charges et de l'appel à candidatures</p>
<p>Jusqu' au 15 octobre 2021</p>	<p>⇒ Les équipes remplissant les critères d'éligibilité figurant dans le cahier des charges, peuvent candidater, par voie électronique, aux adresses dédiées de leur agence régionale de santé indiquées en annexe 2 ainsi qu'à l'adresse suivante: SECparticipatives@sante.gouv.fr en mentionnant en objet : « Expé SEC participatives – appel à candidatures »</p>
<p>Du 16 octobre 2021 à décembre 2021</p>	<p>⇒ Instruction des candidatures conjointement par l'équipe-projet nationale et les ARS et DCGDR concernées (des compléments d'information pourront être demandés aux porteurs de projet)</p> <p>⇒ Sélection des candidats retenus</p> <p>⇒ Validation par le comité technique de l'innovation en santé</p>
<p>Décembre 2021</p>	<p>⇒ Communication des résultats de l'instruction des dossiers aux équipes</p> <p>⇒ Arrêté des ministres en charge de la santé et de la sécurité sociale et publication de la liste des projets retenus sur les sites internet du Ministère des solidarités et de la santé, et de l'Assurance Maladie</p>
<p>A partir du 1^{er} janvier 2022</p>	<p>⇒ Conduite des expérimentations par structures participatives retenues (mise en œuvre, suivi, démarche évaluative)</p>

En cas de questions relatives à cet appel à candidatures, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : SECparticipatives@sante.gouv.fr

ANNEXE 1

Dossier de candidature

Dossier de candidature à compléter et à renvoyer avant le 15 octobre 2021 :

- Aux adresses mails de votre Agence régionale de santé figurant en annexe 2
- Et à l'adresse suivante : SECparticipatives@sante.gouv.fr

Mentionner en objet du message : « Expé SEC participatives – appel à candidatures »

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments portés au dossier de candidature doivent démontrer l'adéquation entre le projet de santé et les modalités organisationnelles de la structure et les critères requis par le cahier des charges, notamment l'adéquation du projet de la structure aux enjeux de santé des habitants du ou des quartiers de leur territoire ou plus largement des populations accueillies (actions orientées vers ces usagers en partant de leurs besoins, impulsion de projets co-construits avec eux...).

Le dossier de candidature est constitué du :

◆ **Dossier de réponse comportant les mentions suivantes :**

- Nature de la structure (ex : MSP ou centre de santé pluriprofessionnel) ;
- Contacts et autres interlocuteurs désignés ;
- Données sur l'activité de la structure : file active (nombre de patients ayant consulté un médecin généraliste de la structure au cours de l'année) de l'année précédente ou file active prévisionnelle, base de remboursement 2020 ;
- Brève description de la structure : date et contexte d'ouverture, lieu d'implantation et les raisons y ayant présidé, avec l'adresse exacte en précisant le cas échéant si l'implantation est dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou à proximité en « quartier vécu », typologie de la population accueillie ;
- Description des professionnels de la structure : nombre et qualité des professionnels de la structures (professionnels de santé et non professionnels de santé, en précisant l'emploi ou le conventionnement éventuel d'un.e psychologue) ;
- Description du projet de santé « participatif » de la structure, détaillant les modalités mises en œuvre pour l'accompagnement médico-psycho-social dès l'accueil des usagers (comprenant le recours à la médiation en santé) et le processus participatif ;
- Description des modalités organisationnelles mises en place pour mettre en œuvre ce projet de santé : démarches d'aller-vers, travail en réseau avec les autres acteurs du territoire, accueil spécifiquement adapté aux personnes vulnérables, recours à des services d'interprétariat professionnel ;
- Attentes envers l'expérimentation (notamment en matière de pertinence et de qualité des prises en charges) et cohérence avec le projet de santé mis en œuvre, justifiant le souhait de participer à la mise en œuvre de l'expérimentation ;
- Gouvernance envisagée pour permettre la mise en œuvre et le suivi du projet ;
- Eventuels partenaires associés et éventuels soutiens financiers.

◆ **Tableau des effectifs.**

Les documents signés scannés sont adresser en format PDF, le dossier de réponse en format Word (ou Libre office), et le tableau des effectifs en format Excel (ou Libre office).

Nature de la structure regroupant les participants au projet

1) Centre de santé pluriprofessionnel

Si pour une même structure juridique, il y a plusieurs structures géographiques, indiquez l'ensemble des structures.

- Raison sociale :
- Numéro FINESS GEOGRAPHIQUE :
- Adresse :
- Région :

- Raison sociale :
- Numéro FINESS GEOGRAPHIQUE :
- Adresse :
- Région :

2) Maison de santé pluriprofessionnelle

- Raison sociale :
- Statut juridique :
- Date de création :
- Adresse :
- Région :

3) Autre structure dont le statut juridique permet un versement forfaitaire

- Raison sociale :
- Statut juridique :
- Date de création :
- Adresse :
- Région :

Contact(s)

Il s'agit ici du ou des principaux interlocuteurs (plusieurs contacts possibles)

Contact 1

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :
- Signature :

Contact 2

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :
- Signature :

Données sur l'activité de la structure :

File active :
(Nombre de patients ayant consulté un médecin généraliste de la structure au cours de l'année précédente et dont la consultation a été facturée à l'assurance maladie)

Pour les structures récemment créées ou dont la file active est en cours de progression, indiquer la file active prévisionnelle au 1^{er} janvier 2022 :
.....

NB : la structure doit s'engager à atteindre une file active minimale de 1 000 patients au cours de l'expérimentation pour pouvoir y prétendre.

Base de remboursement de la sécurité sociale 2020 :
(Ensemble des actes des professionnels de santé)

Brève description de la structure :

Date et contexte d'ouverture :

Lieu d'implantation (en précisant le cas échéant si l'implantation est dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)³ ou à proximité en « quartier vécu ») **et les raisons y ayant présidé :**

Typologie de la population accueillie :

³ Les périmètres des QPV sont consultables sur le site SIG Ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>

Description des professionnels de la structure (en complément du tableau des effectifs) :

● Professionnels de santé :

- Qualités des professionnels :

- Médicaux :
- Paramédicaux :

- Activité de médecine générale majoritaire : OUI / NON

- Internalisation des professionnels : OUI / NON

En cas d'externalisation de certains professionnels, préciser les raisons, la signature d'une convention avec le professionnel et indiquer s'il y a un engagement d'internalisation à terme.

● Non professionnels de santé :

- Qualités des professionnels :

- Ayant une activité sociale, médico-sociale ou médico-administrative :

.....
.....
.....
.....

- Ayant une activité de soutien psychologique :

- Psychologue : OUI / NON

Si oui, préciser si des ETP de psychologue ont été accordés dans le cadre de la mesure 31 du Ségur de la santé et à quelle hauteur :

.....

- Autre :

.....

- Internalisation des professionnels : OUI / NON

En cas d'externalisation de certains professionnels, préciser les raisons, la signature d'une convention avec le professionnel et indiquer s'il y a un engagement d'internalisation à terme.

Description du projet de santé « participatif » de la structure, détaillant les modalités mises en œuvre pour l'accompagnement médico-psycho-social dès l'accueil des usagers (comprenant le recours à la médiation en santé) et le processus participatif, et indiquant les justifications demandées dans le cahier des charges et notamment l'adéquation avec les enjeux de santé des usagers de la structure



Description des modalités organisationnelles mises en place pour mettre en œuvre ce projet de santé : démarches d'aller-vers, travail en réseau avec les autres acteurs du territoire, accueil spécifiquement adapté aux personnes vulnérables, recours éventuel à des services d'interprétariat professionnel (en indiquant notamment les justifications demandées dans le cahier des charges)

Attentes envers l'expérimentation (notamment en matière de pertinence et de qualité des prises en charges) et cohérence avec le projet de santé mis en œuvre, justifiant le souhait de participer à la mise en œuvre de l'expérimentation

Gouvernance envisagée pour permettre la mise en œuvre et le suivi du projet

Eventuels partenaires associés et éventuels soutiens financiers

-
-
-
-

Commentaires libres

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA STRUCTURE

A renseigner idéalement sous le format Excel ou libre office (cf. document libre office joint) :

Catégories	Nb ETP	Internalisation (O/N)
Professionnels de santé		
o Médecins :		
o Paramédicaux :		
Sous-total	0	

Non professionnels de santé		
<i>Répartir les ETP par mission, ou, en cas d'impossibilité, affecter les ETP sur la mission prépondérante et expliciter les missions mises en œuvre dans le dossier de réponse :</i>		
o Exercice de proximité :		
o Accueil :		
o Soutien psychologique :		
o Médiation en santé :		
o Démarche participative :		
o Accompagnement social :		
o Interprétariat professionnel :		
o Prévention, promotion et d'éducation à la santé		
o Formation/évaluation à la démarche participative		
Sous-total	0	
TOTAL	0	

ANNEXE 2

Référents régionaux (ARS)

ADRESSES ÉLECTRONIQUES ARS

ARS Auvergne-Rhône-Alpes	ARS-ARA-ART51@ars.sante.fr Fabienne.CHAMBE@ars.sante.fr
ARS Bourgogne-Franche-Comté	ARS-BFC-ART51@ars.sante.fr Anne.CORBIA@ars.sante.fr
ARS Bretagne	ARS-BRETAGNE-ART51@ars.sante.fr Adrian.MOHANU@ars.sante.fr
ARS Centre-Val de Loire	ARS-CVL-ART51@ars.sante.fr Noelle.COUSIN@ars.sante.fr
ARS Corse	ARS-CORSE-ART51@ars.sante.fr Laurent.MEGE@ars.sante.fr
ARS Grand-Est	ARS-GRANDEST-ART51@ars.sante.fr Valerie.HUILLET@ars.sante.fr
ARS Guadeloupe	ARS-GUADELOUPE-ART51@ars.sante.fr Lionel.BOULON@ars.sante.fr
ARS Guyane	ARS-GUYANE-ART51@ars.sante.fr Giselle.SANTANALIMA@ars.sante.fr
ARS Hauts-de-France	ARS-HDF-ART51@ars.sante.fr Virginie.RINGLER@ars.sante.fr
ARS Île-de-France	ARS-IDF-ART51@ars.sante.fr Isabelle.CHABIN-GIBERT@ars.sante.fr
ARS Martinique	ARS-MARTINIQUE-ART51@ars.sante.fr Johanne.LOUIS@ars.sante.fr Nathalie.VIGON@ars.sante.fr

ARS Normandie	ARS-NORMANDIE-ART51@ars.sante.fr christelle.GOUGEON@ars.sante.fr
ARS Nouvelle Aquitaine	ARS-NA-ART51@ars.sante.fr Erwan.AUTES@ars.sante.fr
ARS Occitanie	ARS-OC-ART51@ars.sante.fr Josephine.LEDU@ars.sante.fr
ARS Océan Indien	ARS-OI-ART51@ars.sante.fr La Réunion : Cyril.HERIBERT-LAUBRIAT@ars.sante.fr Mayotte : Nassim.GUY@ars.sante.fr
ARS Pays de la Loire	ARS-PDL-ART51@ars.sante.fr Marie-Jo.PASSETEMPS@ars.sante.fr
ARS Provence-Alpes-Côte d'azur	ARS-PACA-ART51@ars.sante.fr Bernadette.LHUILLIER@ars.sante.fr